

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le vingt février deux mil quinze à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – BLANCHET Patrick – AUGER Patrick – DESSALCES Jean-Claude – LEROUX Richard – POTIER Nathalie – TRAVICHON Daniel – HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : MOUSSERIN Jean-Luc

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

N° 1 – COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2014, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2 - COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de M. MAUPLIN Louis, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2014 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat reporté	+ 11 578.40 €	Résultat reporté	+ 817.21 €
Dépenses	- 195 074.77 €	Dépenses	- 118 164.43 €
Recettes	+ 254 583.30 €	Recettes	+ 137 772.01 €
<u>Résultat</u>	+ 71 086.93 €	<u>Résultat</u>	+ 20 424.79 €
		Résultat des restes à réaliser	- 36 915.00 €
Résultat de clôture	+ 54 596.72 €		

N° 3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au budget 2015 comme suit :

- compte 1068 : 16 490.21 €
- compte 002 : 54 596.13 €
- compte 001 : 20 424.79 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer les taux d'imposition pour l'année 2015.

INVESTISSEMENTS

N° 4 – REHABILITATION D'UN BATIMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter différents partenaires susceptibles de cofinancer la réhabilitation d'un bâtiment communal.

N° 5 – TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal décide la réalisation de grosses réparations sur le chemin communal n° 1 (1^{ère} tranche - 30 000 €) et des aménagements de sécurité au lieu-dit « chemin du château de la Roche » (2 500 €).

N° 6 – REHABILITATION DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal décide d'engager des travaux de réhabilitation du cimetière (1 500 €) en vue de l'aménagement d'un columbarium sur 2016.

N° 7 – TRAVAUX – TERRAIN DE SPORT

Le Conseil Municipal décide la réalisation de travaux d'aménagement du terrain de sport (1 500 €).

N° 8 – ACHAT DE MATERIELS

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un roto balai (1 500 €) et d'un vidéoprojecteur (520 €).

N° 9 - SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal arrête la liste des associations bénéficiaires d'une subvention au titre de l'année 2015.

N° 10 – PROGRAMME D'ACCUEIL DE TRAVAUX D'INTERET GENERAL

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un programme d'accueil de travaux d'intérêt général et de travaux non-rémunérés au sein des services de la Commune de Seuillet, pour une durée de 210 heures.

N° 11 – MISE EN ŒUVRE D'UNE PERIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le Conseil Municipal accepte la demande de stage d'un agent de l'association Galatée de Saint Pourçain sur Sioule, pour une période de 30 jours.

N° 12 – LOCATION DE TERRAIN

Le Conseil Municipal décide de dénoncer le bail à loyer conclu pour la location d'un terrain.

ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par arrêté préfectoral du 4 décembre 2014, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite, du 19 janvier au 27 février 2015 inclus, sur le projet du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant Allier aval.

INSTALLATION DE COMPOSTEURS

Le Conseil Municipal, soucieux de responsabiliser les citoyens face aux questions environnementales, décide l'installation de deux composteurs l'un à la cantine scolaire et le second au cimetière.

N° 13 – TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal retire sa délibération relative à la taxe d'aménagement en date du 17 octobre 2014 et décide l'instauration, sur l'ensemble du territoire, de la taxe d'aménagement et des exonérations prévues à l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, à compter du 1^{er} mars 2015.

OUVERTURE D'UN CHEMIN DE RANDONNEE

Monsieur le Maire donne le bilan de la première journée d'action citoyenne du 14 février dernier relative à l'ouverture à la randonnée d'un chemin rural au lieu-dit « Passerin ».

N° 14 – VENTE DE BOIS

Le Conseil Municipal décide de créer un tarif pour la vente de bois « mélange » au prix de 12 € le stère.

N° 15 – VICHY VAL D'ALLIER – TRANSFERT DE COMPETENCE

Le Conseil Municipal approuve que la Communauté d'agglomération soit dotée d'une compétence facultative supplémentaire intitulée « installations d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ».

QUESTION DIVERSE

Le Conseil Municipal valide le logo de la mairie de Seuillet.

Fait à SEUILLET, le 27 Février 2015



Le Maire,
BONNET Pierre